



SÉNAT | SENATE
CANADA

Groupe de travail consultatif sénatorial sur l'environnement et le développement durable : rapport au comité CIBA

L'honorable Colin Deacon, *président*
L'honorable Margaret Dawn Anderson
L'honorable Claude Carignan, C.P.
L'honorable Diane Griffin

Novembre 2021



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : WGGT-ENV@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Groupe de travail consultatif sénatorial sur l'environnement et le développement durable

Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.sencanada.ca/
Le Sénat est présent sur Twitter : @SenatCA,

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| MEMBRES DU COMITÉ..... | 4 |
| ORDRE DE RENVOI | 5 |
| SOMMAIRE EXÉCUTIF | 7 |
| RECOMMANDATIONS | 8 |
| AVANT-PROPOS..... | 10 |
| SECTION 1 : EXÉCUTION DU MANDAT DU GTC..... | 12 |
| Section 1.1 : Examen de la Politique environnementale du Sénat..... | 12 |
| Section 1.2 : Plan d'action à court, moyen et long terme pour l'atteinte des objectifs de l'énoncé de politique | 16 |
| Recommandations de mesures à effet immédiat | 16 |
| Solutions à moyen et à long terme, par l'entremise d'experts-conseils externes : directives pour la demande de propositions (DP) | 20 |
| SECTION 2 : PROCHAINES ÉTAPES..... | 24 |
| ANNEXES | 25 |
| ANNEXE A: Résumé des réunions du GTC | 25 |
| ANNEXE B: Énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité [proposé]..... | 27 |
| ANNEXE C: Politique environnementale du Sénat [en vigueur], 1993 | 29 |

MEMBRES DU COMITÉ



L'honorable
Colin Deacon
Président

Groupe des
sénateurs
indépendants

ORDRE DE RENVOI

À la réunion du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration tenue le 27 mai 2021, l'ordre de renvoi suivant a été adopté :

Que le Groupe de travail consultatif sur l'environnement et le développement durable soit créé et autorisé à :

1. Examiner la *Politique environnementale du Sénat* et en faire rapport;
2. Déterminer les mesures à court, moyen et long terme qui pourraient être prises dans le fonctionnement du Sénat pour contribuer à son engagement en matière de développement durable;

Que le groupe de travail consultatif soit composé de quatre sénateurs travaillant ensemble;

Que les sénateurs suivants soient nommés membres du groupe de travail consultatif :

- L'honorable sénatrice Anderson;
- L'honorable sénateur Carignan, C.P.;
- L'honorable sénatrice Griffin;
- L'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*);

Que le groupe de travail consultatif soit habilité à élire sa présidence;

Que le groupe de travail consultatif fasse rapport de ses constatations au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration au plus tard le 31 décembre 2021.

L'urgence d'agir

« Nous subissons de plus en plus les effets dévastateurs du changement climatique. Seulement en 2021, les Canadiens ont vu tour à tour un dôme de chaleur mortel, des feux de forêt catastrophiques et des conditions de sécheresse qui auront mis à l'épreuve la résilience des producteurs de grain et des éleveurs de bétail de l'Ouest, en plus de l'érosion de nos rives et la fonte du pergélisol qui menacent les localités du Nord. Lors des élections de 2021, tous les grands partis politiques fédéraux ont reconnu les risques existentiels causés par le changement climatique. Le Sénat du Canada se doit de montrer l'exemple et de prendre des mesures pour assurer un environnement plus durable, tout en montrant les mesures à prendre pour obliger les autres institutions fédérales à rendre compte de leurs efforts dans ce sens. »

- Les honorables sénateurs Colin Deacon, Margaret Dawn Anderson, Claude Carignan, C.P., et Diane Griffin, membres du Groupe de travail consultatif sur l'environnement et le développement durable

SOMMAIRE EXÉCUTIF

En présentant son rapport, le Groupe de travail consultatif (GTC) du Sénat sur l'environnement et le développement durable propose un nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité ainsi qu'une liste de recommandations au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'Administration (comité CIBA), qui les examinera. Il propose aussi de prolonger son mandat afin de continuer à piloter les projets à l'interne visant l'objectif premier, recommandé à l'unanimité par les membres du groupe : **Que le Sénat du Canada atteigne la carboneutralité¹ d'ici 2030.**

La réalisation de cet objectif nécessitera l'évaluation, le suivi des avancées et la communication de celles-ci sur les émissions² de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1 et 2, puis l'inclusion comme il se doit des émissions du champ d'application 3 (de toute la chaîne de valeurs). Pour devenir une figure de proue, le Sénat devra souscrire à des normes de comptabilisation du carbone reconnues à l'échelle internationale qui lui permettront de déterminer les grandes sources de ses émissions, d'établir les priorités et de suivre les réductions tout en autorisant l'achat de droits d'émission.

Selon toute probabilité, les émissions du Sénat découlent surtout de la consommation d'énergie lors des déplacements et dans les édifices occupés, mais ne se résument pas à ces deux catégories. Il importe donc d'adopter une vision pan-organisationnelle pour opérer des changements de fonctionnement et d'habitudes afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2030. Le présent rapport du GTC constitue la première étape pour faire du Sénat du Canada une organisation publique modèle, au Canada et à l'international, au niveau de ses initiatives en matière d'environnement et de développement durable. Les objectifs du GTC sont :

- Formuler un énoncé de politique en matière d'environnement et de durabilité audacieux et qui repose sur des principes;
- Déterminer des solutions pratiques à court terme auxquelles on peut donner suite immédiatement;
- Obtenir les services d'experts-conseils et l'adhésion de toute l'organisation du Sénat afin de pouvoir évaluer les émissions et suivre les avancées à mesure que sont opérés les changements à moyen et long terme nécessaires à l'atteinte de la carboneutralité.

¹ Dans le présent rapport, la **carboneutralité** s'entend des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant directement ou indirectement de l'institution, exprimées en équivalent en CO₂.

² Selon la définition du [Secrétariat du Conseil du Trésor](#), les émissions de GES du **champ d'application 1** sont les gaz à effet de serre produits directement à partir de sources qui sont détenues ou contrôlées, par exemple, par la combustion de combustibles dans les véhicules ou dans les bâtiments chauffants. Les émissions de GES du **champ d'application 2** sont celles générées indirectement par la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et refroidissement). Enfin, les émissions de GES du **champ d'application 3** sont les émissions indirectes découlant des activités d'une organisation.

RECOMMANDATIONS

Nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité

Recommandation 1 : Que le comité CIBA adopte le nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité à titre de document d'orientation destiné à l'Administration du Sénat et aux bureaux des sénateurs et le dépose au Sénat sous la forme d'un rapport émanant du comité.

Recommandation 2 : Que le comité CIBA ordonne à l'Administration du Sénat de mettre sur pied des « équipes vertes » dans chaque direction, chargées d'évaluer la capacité de prendre diverses mesures environnementales à la lumière du nouvel énoncé de politique qui servira de cadre, de fixer les objectifs de leur direction et de faire rapport des avancées tous les ans au comité CIBA, et que ces objectifs lui soient soumis au plus tard le 31 décembre 2022.

Recommandation 3 : Que le ou les futurs cadres de reddition de comptes prévoient des rapports annuels sur les avancées, avec les renseignements pertinents à rendre publics, qui seront présentés aux comités CIBA, et plus particulièrement au Comité sénatorial permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS). Il faudra un engagement continu du Sénat pour que les principes de l'énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité soient mis en œuvre avec succès.

Recommandations de mesures à effet immédiat

Recommandation 4 : Que le comité CIBA favorise l'élaboration de politiques de transport écologiques et la réduction des déplacements dans la mesure du possible.

Recommandation 5 : Que le comité CIBA autorise les mesures visant à réduire au minimum le gaspillage et à optimiser la réutilisation et le recyclage, notamment par la promotion de nouvelles habitudes écoresponsables.

Recommandation 6 : Que le comité CIBA cherche à amorcer un virage numérique, lorsque les circonstances s'y prêtent, afin de réduire les impressions par l'adoption de nouvelles pratiques et de nouveaux processus, ainsi que dans l'acquisition de logiciels, de matériel informatique et d'équipement.

Recommandation 7 : Que le comité CIBA demande à l'Administration du Sénat de trouver, en consultation avec la Chambre des communes, des moyens de favoriser des solutions écologiques dans les services de restauration, notamment par la sensibilisation et l'offre de diverses options de menus.

Recommandation 8 : Que le comité CIBA sollicite l'appui, dès que possible, des organismes centraux qui permettront aux sénateurs et aux services du Sénat d'acheter des droits d'émissions de carbone dans le cadre d'un Sénat du Canada déterminé à adopter des principes de développement durable.

Solutions à moyen et à long terme, par l'entremise d'experts-conseils externes : directives pour la demande de propositions (DP)

Recommandation 9 : Que le comité CIBA approuve immédiatement le lancement d'un processus de demande de propositions (DP) pour choisir une entreprise d'experts-conseils en environnement et en développement durable. La version finale de la DP sera soumise au comité CIBA pour approbation des coûts avant publication.

Prochaines étapes

Recommandation 10 : Que le comité CIBA fixe un cadre destiné aux sénateurs, à leurs bureaux et à l'Administration du Sénat qui leur permettra de formuler des recommandations visant l'environnement et le développement durable et d'y donner suite.

Recommandation 11 : Que le comité CIBA prolonge le mandat du Groupe de travail consultatif sur l'environnement et le développement durable jusqu'au 31 décembre 2022 à titre de responsable de projet pour superviser la réalisation du plan d'action et notamment :

- (i) coordonner avec l'équipe des Finances et de l'approvisionnement le processus de la DP pour retenir les services d'experts-conseils externes;
- (ii) assurer la liaison avec les experts-conseils et encadrer les activités de l'entreprise d'experts-conseils externes pour atteindre les objectifs du projet.

AVANT-PROPOS

Raison d'être du GTC

Le 27 mai 2021, le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (comité CIBA) a approuvé l'instauration du Groupe de travail consultatif (GTC) sur l'environnement et le développement durable.

La raison d'être du GTC est d'examiner, pour en faire rapport, la *Politique environnementale du Sénat*, de recommander au comité CIBA des mesures à court, moyen et long terme qui pourraient être prises dans le fonctionnement du Sénat pour contribuer à son engagement en matière de développement durable, et de présenter un résumé de ses conclusions au comité.

Le Canada, tout comme le monde entier, se trouve à la croisée des chemins pour ce qui est des engagements cruciaux pour la réduction de l'empreinte carbone générée par l'activité humaine. Conformément à l'Accord de Paris de 2015, le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire de 30 % ses émissions de GES en deçà des niveaux de 2005. Sa volonté d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 s'est traduite dans le projet de loi C-12 à la deuxième session de la 43^e législature; le pays emboîte le pas à un nombre croissant de pays qui [instaurent](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] des cibles juridiquement contraignantes. Le Sénat du Canada, à titre d'organe parlementaire d'un pays du G7, a la responsabilité première de montrer l'exemple et sa volonté indéfectible de lutter contre les changements climatiques. Comme l'a souligné le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles dans son [étude préalable](#) sur le projet de loi C-12, nous ne réussirons pas à calmer la crise climatique à moins de « créer une culture politique au Canada dans laquelle les citoyens s'attendent à un rendement en matière de changements climatiques dans tous les ordres de gouvernement ».

La carboneutralité n'est pas forcément synonyme d'une prospérité moins florissante ou de l'abandon des activités émettrices de GES. Elle revient à la prise de nouvelles habitudes, à l'emploi de technologies et de produits novateurs et à l'instauration de protocoles rigoureux et vérifiables de compensation des émissions de carbone.

Origine du GTC sur l'environnement et le développement durable

L'idée de former un GTC en mai 2021 avait germé plus d'un an avant. Au départ, il devait aider les Services corporatifs du Sénat à mettre en place des initiatives plus écologiques et durables au sein de l'institution et, en même temps, à actualiser la *Politique environnementale du Sénat*, adoptée en mars 1993.

Plusieurs options ont été envisagées : demander au Sénat un ordre de renvoi qui permettra au comité CIBA de se pencher sur la question, collaborer avec un sous-comité du comité CIBA ou présenter des propositions au fil des réunions du comité CIBA. La décision de proposer la mise sur pied d'un GTC allait de soi, puisque le

GTC aurait la latitude nécessaire pour formuler des recommandations audacieuses et qu'il serait composé de représentants de chacun des quatre partis et groupes parlementaires reconnus au Sénat.

Importance de la mise sur pied du Groupe de travail : mesures prises par le Sénat en matière d'environnement

Une étude approfondie de la *Politique environnementale du Sénat*, adoptée en 1993 [[Annexe C](#)], se trouve à la section 1.1 du présent rapport. Bien que près de trente ans se soient écoulés depuis son adoption, ses principes demeurent valables et importants. Cependant, force est de constater qu'ils n'ont pas été suffisamment appliqués au fil des ans dans les activités du Sénat.

Cela dit, le GTC a constaté aussi que de nombreuses initiatives propices à l'action environnementale ont été mises en place au cours des 30 dernières années, sans toutefois donner lieu à des changements mesurables dans les activités du Sénat.

Le Sénat du Canada peut combler cette lacune et devenir une figure de proue de la carboneutralité en se dotant d'une approche pan-organisationnelle qui permettrait d'obtenir un résultat mesurable et d'inciter d'autres organisations, comme la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement, à agir de même.

Or, le Sénat ne détient pas le contrôle direct sur tous les éléments, notamment les plans d'infrastructure des édifices et les autres activités gérées par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), ou dans le cadre de la Vision et plan à long terme (VPLT) de la Cité parlementaire. Il exerce par contre une influence indirecte sur la gestion de ces organisations, soit un élément important dont le GTC tient compte dans ses recommandations.

SECTION 1 : EXÉCUTION DU MANDAT DU GTC

Dans cette section, le GTC présente, conformément à l'ordre de renvoi, les mesures qu'il a prises pour remplir son mandat ainsi que ses recommandations. Le GTC s'est réuni à six occasions depuis sa formation jusqu'au dépôt du présent rapport. Les détails des décisions prises à ces réunions se trouvent à [l'annexe A](#).

Section 1.1 : Examen de la Politique environnementale du Sénat

Depuis l'adoption de la *Politique environnementale du Sénat*, en mars 1993, l'institution a pris diverses mesures visant à réduire son empreinte environnementale. Le Sénat a aussi conclu des partenariats avec SPAC dans le cadre de la VPLT.

Fort de ce contexte, le GTC s'est donné comme mission de :

- répertorier les actions du Sénat depuis l'adoption de la politique environnementale de 1993 et en discuter;
- recenser les initiatives environnementales en vigueur et tenter d'évaluer l'empreinte carbone du Sénat en examinant tous les renseignements disponibles auprès de toutes les directions de l'Administration du Sénat;
- examiner les politiques adoptées par les autres assemblées législatives et les autres organismes privés qui pourraient servir de points de comparaison avec celles du Sénat du Canada.

Ces renseignements ont été essentiels à la mise au point de la proposition du GTC en ce qui concerne le nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité.

Résumé des constatations

(i) Mesures prises par le Sénat depuis l'approbation de sa politique environnementale de 1993

Au cours des 30 dernières années, le Parlement et le Sénat ont mis en œuvre de nombreuses initiatives sur l'environnement et le développement durable, avec un succès plus ou moins grand. Par exemple, le greffier du Sénat a mis sur pied le Comité vert, en 1990, et l'a chargé de créer et de mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement à intégrer dans les processus de planification des activités. Le Comité a par la suite été dissous, mais certaines de ses initiatives sont toujours en cours.

Au fil des ans, des principes directeurs ont été élaborés, sans qu'ils aient été intégrés officiellement aux activités qui touchent le Sénat ni appliqués à l'échelle de l'organisation.

De plus, dans la *Politique environnementale du Sénat* de 1993, il est clairement énoncé qu'« [e]xaminer ou vérifier régulièrement les opérations dans une perspective environnementale et adopter des plans d'action comportant des échéances, en vue de corriger ou d'améliorer la situation ». Or, sur le plan des opérations, seules quelques vérifications annuelles des déchets, conformément au règlement des trois R de l'Ontario, ont été effectuées dans les édifices du Sénat gérés par SPAC entre 2000 et 2010.

Il y a aussi eu l'initiative « Partenaires pour une Colline verte », de 2004 à 2009, qui supervisait de nombreuses initiatives environnementales au Sénat, à la Chambre des communes et à la Bibliothèque du Parlement.

Des comités sénatoriaux ont mené des études sur la carboneutralité au fil des ans. En 2018, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a publié le rapport intitulé *Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'environnement bâti au Canada*, qui contient une évaluation des répercussions du passage à une économie faible en carbone sur les immeubles du pays.

Plus récemment, en janvier 2020, le Groupe de travail pour une Cité parlementaire durable a été mis sur pied avec la participation du Sénat, de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement, du Service de protection parlementaire et de SPAC. Son objectif consiste à appuyer les initiatives vertes dans la Cité parlementaire, mais il ne détient pas de pouvoir décisionnel. Enfin, le développement durable est un des piliers de la VPLT et de ses projets visant les nouveaux édifices du Parlement, dont le nouvel édifice du Sénat du Canada. Ces plans ont été approuvés par les sénateurs par l'entremise du sous-comité du comité CIBA sur la VPLT.

(ii) Recenser les initiatives environnementales en vigueur prises par les directions du Sénat

Dès sa première réunion, le GTC a jugé essentiel de mesurer l'incidence environnementale des activités du Sénat afin de choisir le meilleur moyen d'établir une référence en matière de développement durable. Par conséquent, il a demandé la recension des mesures et des activités environnementales habituelles de l'Administration du Sénat, ainsi que celles, plus détaillées, de chaque direction, en plus de recommandations de mesures à examiner.

Grâce à cette recension, le GTC a pu mesurer l'étendue des activités du Sénat en matière d'environnement et de développement durable. Il a cependant constaté un manque de ressources qui l'empêche de quantifier la véritable empreinte carbone de l'institution et de recommander des solutions efficaces et rentables et de les appliquer. Il a aussi convenu de retenir les services d'experts-conseils pour effectuer la prochaine étape, soit évaluer les recommandations concrètes qui permettront de réaliser les objectifs du GTC.

- (iii) *Examiner les politiques adoptées par les autres assemblées législatives et les organismes privés qui pourraient servir de points de comparaison avec celles du Sénat du Canada.*

Deux rapports de la Bibliothèque du Parlement ont été remis au GTC.

Le premier donne une vue d'ensemble des politiques environnementales des diverses assemblées législatives. Le deuxième explique en détail les politiques environnementales de l'Australie et de l'Écosse, en plus de compiler les pratiques en matière d'environnement et de développement durable des institutions parlementaires du Canada et de donner quelques exemples de politiques environnementales de quelques organismes privés.

Un nouvel énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité

Les constatations énoncées à la section précédente ont aidé les membres du GTC à déterminer qu'il fallait rédiger un nouvel énoncé de politique fondés sur des principes.

Le nouvel énoncé de politique proposé par le GTC contient un objectif clair et sept principes pour guider les décisions du Sénat du Canada [annexe B]. Il a été élaboré à la suite de l'examen de la politique en place au Sénat depuis 1993, des mesures prises par d'autres organismes parlementaires, et des ébauches de principes internes en matière d'environnement et de durabilité.

En visant la carboneutralité d'ici 2030, le Sénat du Canada ne se contente pas de réduire les futurs effets des changements climatiques en aidant le Canada à respecter les accords internationaux. Selon le nouvel énoncé de politique en matière d'environnement et de durabilité, le Sénat sera habilité à faire « preuve de leadership en matière d'action climatique en tant qu'institution, à appliquer la reddition de comptes des institutions fédérales et à contribuer au processus législatif ».

Le nouvel énoncé de politique vise à officialiser un mandat confié au Sénat du Canada qui favorisera :

- **Le changement d'une nature facultative à une nature obligatoire.** Au cours des années 1990, les engagements en matière d'environnement étaient considérés comme un atout souhaitable facultatif, mais c'est désormais chose du passé. Il faut se doter d'un objectif clair et d'un engagement vérifiable qui vise toute l'institution.
- **Un énoncé de politique reposant sur des principes.** Ces principes orienteront l'élaboration des prochaines politiques qu'adopteront les directions du Sénat et les bureaux des sénateurs. L'énoncé donnera souplesse, créativité et inclusivité aux activités de mise en œuvre.
- **Un cadre de responsabilité rigoureux.** L'ancienne politique de 1993 prévoyait une reddition de comptes, mais celle-ci n'a jamais été intégrée aux activités du Sénat. Il sera nécessaire de définir de nouveaux objectifs et de nouvelles cibles, et de faire régulièrement état des avancées réalisées.

RECOMMANDATION 1

QUE LE COMITÉ CIBA ADOpte LE NOUVEL ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU SÉNAT DU CANADA EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DURABILITÉ À TITRE DE DOCUMENT D'ORIENTATION DESTINÉ À L'ADMINISTRATION DU SÉNAT ET AUX BUREAUX DES SÉNATEURS ET LE DÉPOSE AU SÉNAT SOUS LA FORME D'UN RAPPORT ÉMANANT DU COMITÉ.

RECOMMANDATION 2

QUE LE COMITÉ CIBA ORDONNE À L'ADMINISTRATION DU SÉNAT DE METTRE SUR PIED DES « ÉQUIPES VERTES » DANS CHAQUE DIRECTION, CHARGÉES D'ÉVALUER LA CAPACITÉ DE PRENDRE DIVERSES MESURES ENVIRONNEMENTALES À LA LUMIÈRE DU NOUVEL ÉNONCÉ DE POLITIQUE QUI SERVIRA DE CADRE, DE FIXER LES OBJECTIFS DE LEUR DIRECTION ET DE FAIRE RAPPORT DES AVANCÉES TOUS LES ANS AU COMITÉ CIBA, ET QUE CES OBJECTIFS LUI SOIENT SOUMIS AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2022.

RECOMMANDATION 3

QUE LE OU LES FUTURS CADRES DE REDDITION DE COMPTES PRÉVOIENT DES RAPPORTS ANNUELS SUR LES AVANCÉES, AVEC LES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS À RENDRE PUBLICS, QUI SERONT PRÉSENTÉS AUX COMITÉS CIBA, ET PLUS PARTICULIÈREMENT AU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AUDIT ET DE LA SURVEILLANCE (LE COMITÉ AOVS). IL FAUDRA UN ENGAGEMENT CONTINU DU SÉNAT POUR QUE LES PRINCIPES DE L'ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU SÉNAT DU CANADA EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DURABILITÉ SOIENT MIS EN ŒUVRE AVEC SUCCÈS.

Section 1.2 : Plan d'action à court, moyen et long terme pour l'atteinte des objectifs de l'énoncé de politique

Recommandations de mesures à effet immédiat

Le Sénat contrôle les aspects administratifs de ses activités et peut donc choisir parmi diverses avenues immédiates et à court terme.

Afin que le Sénat réduise son empreinte carbone et atteigne la carboneutralité d'ici 2030, l'Administration du Sénat a établi des mesures à prendre à court terme qui coûteraient peu ou rien du tout. Ces mesures permettraient de réduire immédiatement son empreinte et susciteraient au sein de l'institution un mouvement dynamique favorable à la bonne gestion de l'environnement.

Nous proposons que le comité CIBA approuve les recommandations suivantes formulées avec l'avis de l'Administration du Sénat. Il convient de noter que, dans les propositions, on prend en considération les exceptions, notamment pour les normes culturelles et les facteurs géographiques, ainsi que des répercussions fiscales. Il est possible de mettre en œuvre un groupe de recommandations subordonnées grâce au soutien des « équipes vertes » de chaque direction évoquées dans la **recommandation 2**.

RECOMMANDATION 4

QUE LE COMITÉ CIBA FAVORISE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES DE TRANSPORT ÉCOLOGIQUES ET LA RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS DANS LA MESURE DU POSSIBLE.

Il pourrait s'agir notamment de :

- permettre le télétravail lorsque les besoins opérationnels s'y prêtent, afin de réduire les émissions de GES produites par les transports que l'on utilise pour se rendre au travail;
- encourager le transport écologique, comme le vélo, en installant des supports à vélos et des douches à l'intention des employés dont la présence est requise sur place;
- préférer le covoiturage et le transport en commun, après la pandémie, à la conduite en solo;
- revoir les enseignements et d'explorer, après la pandémie, avec l'ensemble des sénateurs, toutes les avenues et les expériences en vue de leur offrir des services plus écoresponsables, notamment en adoptant comme pratique courante l'écoute des témoignages par vidéoconférence. Les économies sur le plan des finances et des CO₂éq associés au système hybride sont expliquées en détail dans le [rapport du directeur parlementaire du budget \(DPB\)](#) demandé par la sénatrice Rosa Galvez;
- examiner les dispositions [7.12.1 et 7.12.2](#) de la *Politique sur la gestion de bureau des sénateurs* (PGBS) pour trouver d'autres solutions plus sobres en carbone aux vols de courte distance (Ottawa-Montréal et Toronto-Ottawa);
- envisager d'accorder aux sénateurs davantage de points de déplacement, par l'ajout possible d'une modification à la PGBS, pour leur permettre de rester à Ottawa la fin de semaine au lieu de retourner à la maison pendant les semaines de séance.

RECOMMANDATION 5

QUE LE COMITÉ CIBA AUTORISE LES MESURES VISANT À RÉDUIRE AU MINIMUM LE GASPILLAGE ET À OPTIMISER LA RÉUTILISATION ET LE RECYCLAGE, NOTAMMENT PAR LA PROMOTION DE NOUVELLES HABITUDES ÉCORESPONSABLES.

- Favoriser davantage le programme de recyclage des piles;
- Étudier les possibilités et les facteurs associés à un projet pilote de compostage pour réduire les déchets alimentaires;
- Mettre en œuvre un projet pilote qui permettrait de réduire les déchets électroniques et favoriserait la réutilisation sécuritaire d'appareils électroniques, dans la mesure du possible;
- Demander aux fournisseurs de réduire l'impact environnemental du nettoyage des uniformes;
- Réduire ou éliminer l'usage de produits non écologiques et les remplacer, dans la mesure du possible.

RECOMMANDATION 6

QUE LE COMITÉ CIBA CHERCHE À AMORCER UN VIRAGE NUMÉRIQUE, LORSQUE LES CIRCONSTANCES S'Y PRÊTENT, AFIN DE RÉDUIRE LES IMPRESSIONS PAR L'ADOPTION DE NOUVELLES PRATIQUES ET DE NOUVEAUX PROCESSUS, AINSI QUE L'ACQUISITION DE LOGICIELS, DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET D'ÉQUIPEMENT.

- Encourager un bureau sans papier;
- Obliger les groupes externes à remettre uniquement des documents électroniques, à moins d'utilisation obligatoire de papier, ou à la demande expresse d'un sénateur en particulier;
- Envisager d'ajouter la mention facultative « Pensez-y avant d'imprimer » dans le bloc-signature;
- Continuer d'encourager l'usage des cartes de Noël électroniques, dans le respect des normes culturelles, ainsi que des limites géographiques et technologiques;

- Utiliser des cartouches d'imprimantes à haut rendement, dans la mesure du possible;
- Encourager l'impression en noir et blanc et recto verso, dans la mesure du possible;
- Veiller à convertir tous les formulaires en format électronique (afin de pouvoir les signer électroniquement) et à consulter le légiste pour limiter les signatures manuscrites;
- Diminuer le plus possible l'émission de chèques en privilégiant le dépôt direct ou la carte de crédit;
- Demander au légiste du Sénat de fournir des options et des déclarations qui inciteraient les sénateurs à ne pas se sentir obligés d'imprimer tous les rapports de dépenses approuvés par les Finances du Sénat;
- Réduire et contrôler régulièrement l'impression obligatoire des rapports de comités et autres documents requis durant les séances, ainsi que favoriser leur distribution électronique dans la mesure du possible.

RECOMMANDATION 7

QUE LE COMITÉ CIBA DEMANDE À L'ADMINISTRATION DU SÉNAT DE TROUVER, EN CONSULTATION AVEC LA CHAMBRE DES COMMUNES, DES MOYENS DE FAVORISER DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DANS LES SERVICES DE RESTAURATION, NOTAMMENT PAR LA SENSIBILISATION ET L'OFFRE DE DIVERSES OPTIONS DE MENUS.

- Demander à la Chambre des communes de fournir d'autres options de vaisselle et d'ustensiles écologiques;
- Favoriser le recours à des aliments locaux, fournir de l'information sur l'empreinte carbone de tous les aliments, ainsi qu'offrir des options de menus composés avec des aliments ayant une empreinte carbone plus faible.

RECOMMANDATION 8

QUE LE COMITÉ CIBA SOLICITE L'APPUI, DÈS QUE POSSIBLE, DES ORGANISMES CENTRAUX QUI PERMETTRONT AUX SÉNATEURS ET AUX SERVICES DU SÉNAT D'ACHETER DES DROITS D'ÉMISSIONS DE CARBONE DANS LE CADRE D'UN SÉNAT DU CANADA DÉTERMINÉ À ADOPTER DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les recommandations à long terme ou d'autres mesures qui ne relèvent pas directement du Sénat nécessiteront une approche plus pondérée et à longue échéance en collaboration avec les bureaux des sénateurs et d'autres organes du gouvernement, notamment le Conseil du Trésor, Finances Canada, Environnement et Changement climatique Canada et SPAC.

Solutions à moyen et à long terme, par l'entremise d'experts-conseils externes : directives pour la demande de propositions (DP)

Le GTC conclut qu'il faut une expertise externe pour la mesure de l'empreinte carbone des activités du Sénat, c'est-à-dire un inventaire des émissions de gaz à effet de serre.

Le GTC recommande, pour le choix de l'entreprise spécialisée pouvant réaliser cette tâche, qu'un processus de demande de propositions (DP) soit lancé le plus rapidement possible. En effet, lorsque l'empreinte carbone du Sénat sera connue, le Sénat sera mieux à même de se fixer des objectifs à long terme ayant la plus grande incidence sur l'amélioration de son bilan environnemental et de mesurer dans le temps si les mesures prises lui permettent d'atteindre ses objectifs. Il est incontournable que le Sénat ait une mesure claire de son empreinte carbone pour se donner des moyens efficaces d'atteindre l'objectif recommandé par le GTC qui est d'atteindre la carboneutralité de l'institution d'ici 2030.

La connaissance de son empreinte carbone permettra aussi au Sénat de comparer son bilan environnemental à celui d'autres organismes gouvernementaux canadiens, ce qui pourra ainsi favoriser à l'avenir une meilleure concertation entre les mesures environnementales prises par le Sénat et celles de ces autres organismes. Il faut savoir que plusieurs organismes fédéraux ont une longueur d'avance sur le Sénat dans leurs efforts de quantifier leur empreinte carbone.

GTC SÉNATORIAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par exemple, le GTC constate que plus d'une vingtaine d'organismes fédéraux ont déjà pu mesurer les émissions de gaz à effet de serre de leurs installations et de leur parc de véhicules administratif et pu comparer l'évolution de leurs émissions au fil du temps pour les exercices 2005-2006 et 2019-2020. Trente et un organismes fédéraux ont aussi pu mesurer leurs émissions liées aux voyages d'affaires par avion de leurs employés pour l'exercice 2019-2020 et en comparer le résultat avec celui d'autres organismes.

C'est le genre d'exercice que le Sénat pourrait accomplir avec les services de l'entreprise retenue dans le cadre de la DP.

Le GTC a découvert au cours de ses recherches que des données utiles pour évaluer l'empreinte carbone et le bilan environnemental du Sénat ont déjà été recueillies et interprétées.

Par exemple, SPAC a rendu publiques des données sur la consommation énergétique, pour l'exercice financier 2019-2020, des édifices suivants occupés par le Sénat : l'édifice du Centre, l'édifice de l'Est, les salles de réunion de l'édifice du canal Rideau, l'édifice du Sénat du Canada, l'édifice Victoria et la Flamme du centenaire. De plus, SPAC a confirmé au GTC qu'il détient aussi des données supplémentaires pertinentes permettant d'établir l'empreinte carbone de ces édifices occupés par le Sénat et d'autres édifices de la Couronne, et ce, pour la période comprise entre l'exercice 2005-2006 et aujourd'hui. Des représentants de SPAC ont parlé en détail de leurs activités au GTC et ont conseillé ce dernier à avoir recours à une expertise externe pour mesurer les émissions de GES des édifices.

Par ailleurs, la Direction des finances et de l'approvisionnement (DFA) du secteur corporatif du comité CIBA a avisé le GTC qu'elle dispose de données concernant le kilométrage déclaré par les sénateurs pour leurs déplacements par voie aérienne ou terrestre dans le cadre de leurs fonctions.

Le GTC souhaite continuer à consulter cette direction afin de mieux comprendre l'étendue des données disponibles qui pourraient servir à une future évaluation de l'empreinte carbone des activités du Sénat.

En poursuivant ses travaux de recherche, le GTC aurait l'occasion de se renseigner davantage sur la portion de l'empreinte carbone du Sénat qui est déjà connue ou qui pourrait être évaluée en collaboration avec la DFA, SPAC et d'autres organismes fédéraux. Une telle démarche serait profitable puisqu'elle permettrait de réduire le coût de l'évaluation de l'empreinte carbone du Sénat en combinant le recours aux connaissances et à l'expertise déjà acquises à l'intérieur des organismes fédéraux concernant le recours à l'expertise externe d'un fournisseur retenu à la suite d'un processus de DP.

Critères importants à inclure dans le processus de la DP

D'abord, afin que l'inventaire des émissions de GES du Sénat soit le plus complet possible, il faudrait que le fournisseur soit tenu de mesurer les émissions dans les

trois champs d'applications suivants, définis dans le document « [Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise](#) » [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] : « Champ d'application 1 – Les émissions de GES sont les gaz à effet de serre produits directement à partir de sources qui sont détenues ou contrôlées, par exemple, par la combustion de combustibles dans les véhicules ou dans les bâtiments chauffants. Champ d'application 2 – Les émissions de GES sont celles générées indirectement par la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et refroidissement). Champ d'application 3 – Les émissions de GES sont des émissions indirectes découlant des activités d'une organisation ».

La norme de comptabilisation, produite par l'Institut des ressources mondiales et le World Business Council for Sustainable Development, est utilisée par le gouvernement fédéral pour calculer les émissions de GES. L'institut recommande qu'une organisation déclare, au minimum, ses émissions entrant dans les champs d'application 1 et 2, et il encourage la déclaration des émissions du champ d'application 3. L'institut donne aussi des [exemples](#) de sources d'émissions indirectes qui entrent dans le champ d'application 3, et qui peuvent découler des activités d'une organisation comme le Sénat : « [le] voyage d'affaires des employés; [le] transport de produits, de matériel et de déchets; [les] activités réalisées en sous-traitance [ou la] fabrication sous contrat [...]; [les] émissions des déchets lorsque celles-ci proviennent de sources, ou se produisent dans des installations, qui sont détenues ou contrôlées par une autre compagnie, p. ex., les émissions de biogaz des décharges; [les] émissions au long du cycle de vie des produits et services; [les] déplacements domicile-travail des employés; [la] production de matériaux importés » [pour ne nommer que ceux-là.](#)

Le Sénat ferait preuve de leadership s'il incluait le champ d'application 3 dans l'évaluation de son empreinte carbone. En effet, selon les recherches menées jusqu'à présent par le GTC, aucun organisme fédéral au Canada n'a procédé à une évaluation complète du champ d'application 3.

Le GTC suggère d'inclure comme autres exemples de critères importants énoncés dans la DP : la démonstration du fournisseur de sa capacité à offrir des solutions innovantes dans l'évaluation de l'empreinte carbone d'une institution comparable au Sénat; la démonstration par le fournisseur de sa capacité de respecter les délais et les coûts prévus et d'offrir des comptes rendus clairs et périodiques pour permettre de mesurer la progression de ses travaux; la démonstration par le fournisseur de son expérience de la réalisation d'inventaires d'émissions de GES, dont des inventaires incluant le champ d'application 3.

RECOMMANDATION 9

QUE LE COMITÉ CIBA APPROUVE IMMÉDIATEMENT LE LANCEMENT D'UN PROCESSUS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) POUR CHOISIR UNE ENTREPRISE D'EXPERTS-CONSEILS EN ENVIRONNEMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE. LA VERSION FINALE DE LA DP SERA SOUMISE AU COMITÉ CIBA POUR APPROBATION DES COÛTS AVANT PUBLICATION.

SECTION 2 : PROCHAINES ÉTAPES

Le GTC recommande les étapes suivantes, si le comité CIBA approuve les recommandations pour un nouvel énoncé de politique sur l'environnement et pour la tenue d'un processus de DP pour retenir les services d'experts-conseils externes.

RECOMMANDATION 10

QUE LE COMITÉ CIBA FIXE UN CADRE DESTINÉ AUX SÉNATEURS, À LEURS BUREAUX ET À L'ADMINISTRATION DU SÉNAT QUI LEUR PERMETTRA DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS VISANT L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'Y DONNER SUITE.

RECOMMANDATION 11

QUE LE COMITÉ CIBA PROLONGE LE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022 À TITRE DE RESPONSABLE DE PROJET POUR SUPERVISER LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION ET NOTAMMENT :

- (I) COORDONNER AVEC L'ÉQUIPE DES FINANCES ET DE L'APPROVISIONNEMENT LE PROCESSUS DE LA DP POUR RETENIR LES SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS EXTERNES;
- (II) ASSURER LA LIAISON AVEC LES EXPERTS-CONSEILS ET ENCADRER LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE D'EXPERTS-CONSEILS EXTERNES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PROJET.

ANNEXES

ANNEXE A: Résumé des réunions du GTC

Le GTC s'est réuni à six occasions depuis sa formation, le 27 mai 2021, jusqu'au dépôt du présent rapport.

Le GTC a tenu des réunions à huis clos et en mode virtuel auxquelles participaient du personnel des bureaux des sénateurs et de l'Administration du Sénat. Il a travaillé en étroite collaboration avec les diverses directions, qui le conseillent, notamment des représentants du secteur corporatif, des greffiers à la procédure du Sénat et des analystes de la Bibliothèque du Parlement. Le GTC a aussi entendu le témoignage de fonctionnaires de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Forts de ce grand effort collectif, les quatre sénateurs ont pu s'entendre sur le plan d'action.

Principales constatations et décisions

Réunion n° 1 : le 30 juin 2021

Le sénateur Colin Deacon a été élu président du GTC.

Cette première réunion visait à établir les objectifs précis du GTC ainsi qu'à déterminer la portée et le calendrier de ses travaux. Afin d'avoir un bon portrait de la situation, le GTC a demandé la tenue d'un examen des pratiques en matière d'environnement et de développement durable ainsi qu'une analyse des activités et des mesures proposées par chacune des directions au Sénat. Il a aussi demandé à la Bibliothèque du Parlement de faire une recherche sur les pratiques exemplaires adoptées par des assemblées législatives ailleurs dans le monde.

Réunion n°2 : le 17 août 2021

À cette réunion, les membres ont passé en revue les initiatives passées, présentes et futures du Sénat en matière d'environnement et de développement durable afin d'établir un plan d'action qui servira à fixer des valeurs de référence, des cibles et un cadre de responsabilité clair et reconnu à l'échelle mondiale. L'Administration du Sénat a présenté une liste des initiatives de chaque direction prises en matière d'environnement et de développement durable. Il a été déterminé que le Sénat du Canada ne possédait pas à l'interne l'expertise nécessaire à l'audit et à l'analyse de ses activités émettrices de GES. Les membres ont alors convenu de recommander de lancer une demande de propositions afin de retenir les services d'experts-conseils nécessaires à la réalisation d'avancées probantes.

Les membres ont aussi décidé de rédiger un nouvel énoncé de politique du Sénat en matière d'environnement, énoncé qui reposera sur des principes visant à ce que l'institution atteigne la carboneutralité d'ici 2030.

Réunion n°3 : le 22 septembre 2021

À cette réunion, les membres ont discuté de l'ébauche de l'énoncé de politique, du plan d'action révisé du GTC et du futur mandat du GTC.

En ce qui concerne l'avenir du GTC, il a été décidé qu'il fallait obtenir un autre ordre de renvoi du comité CIBA pour prolonger son mandat au-delà de la présentation du rapport afin d'assurer le suivi du processus de demande de propositions visant à recruter des experts-conseils. Les membres ont également convenu que, dans ses futurs travaux, le GTC consulterait davantage de sénateurs de tous les groupes au Sénat pour recueillir leurs commentaires.

Réunion n° 4 : le 4 octobre 2021

À cette réunion, les sénateurs présents ont adopté l'énoncé de politique après avoir fait part de leurs observations sur l'ébauche du rapport. Il a d'ailleurs été noté que les mesures à court terme devraient tenir compte des considérations géographiques et culturelles et que les effets des changements climatiques touchent particulièrement les communautés nordiques.

Réunion n° 5 : le 14 octobre 2021

À cette réunion, les sénateurs ont étudié attentivement les recommandations de l'ébauche de rapport. Ils ont convenu de manière générale que les recommandations sont solides et réalisables.

Réunion n° 6 : le 4 novembre 2021

À cette réunion, le GTC a entendu le témoignage de fonctionnaires de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) qui ont présenté des données sur les émissions de GES et la consommation énergétique du Sénat et des édifices occupés par le Sénat, ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer ces activités. Les données présentées ont fourni du contexte et des indications pour le travail éventuel des experts-conseils externes.

Le groupe a également procédé à un examen ligne par ligne du rapport et a modifié son contenu.

ANNEXE B: Énoncé de politique du Sénat du Canada en matière d'environnement et de durabilité, nouvel énoncé de politique reposant sur des principes pour approbation par le comité CIBA

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU SÉNAT DU CANADA EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DURABILITÉ

OBJECTIF

Le Sénat du Canada est résolu à atteindre la carboneutralité d'ici 2030 et à mettre en œuvre des pratiques durables dans ses opérations. L'atteinte de cet objectif nécessite l'adoption, à l'échelle de l'organisation, d'une approche priorisant la réduction de la production et utilisant un système de compensation répondant aux plus hautes normes. Sur la voie de la carboneutralité, des rapports périodiques présentant des données quantifiables sur la progression vers la cible devront être produits. Ces mesures visent à faire preuve de leadership en matière d'action climatique en tant qu'institution, à encourager la reddition de compte des institutions fédérales et à contribuer au processus législatif.

PRINCIPES

Le Sénat est résolu à atteindre ses objectifs en respectant les principes suivants :

1. **Être un modèle de leadership environnemental** conformément aux pratiques exemplaires des lois, réglementations, normes et directives internationales, fédérales, provinciales et municipales ambitieuses en matière d'environnement, le cas échéant;
2. **Intégrer un cadre de responsabilisation rigoureuse au cycle de planification opérationnelle.**
Cela comprend l'analyse comparative, le suivi et l'application d'une gestion axée sur les résultats afin de parvenir à une amélioration continue des performances environnementales, conformément aux pratiques exemplaires des cadres de responsabilité des normes internationalement reconnues. Les progrès doivent être communiqués régulièrement et publiquement au comité permanent du Sénat de la régie interne, budgets et administration (CIBA).
3. **Exiger une acquisition de biens et de services respectueuse de l'environnement** qui tienne compte de ce qui suit : l'achat de produits et de services respectueux de l'environnement ; la sélection de fournisseurs novateurs démontrant des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement ; et l'établissement d'exigences environnementales dans les demandes de propositions.
4. **Réduire l'impact des activités pour l'environnement** en utilisant les ressources plus efficacement, en mettant l'accent sur la réduction des résultats dans l'ensemble des opérations du Sénat.

5. **Encourager et renforcer la sensibilisation à l'environnement dans l'ensemble du Sénat** par l'éducation et le soutien, tout en reconnaissant et en intégrant les actions environnementales entreprises par les employés du Sénat et les sénateurs.
6. **Exploiter les installations et mener les activités du Sénat de façon durable** en vue de prévenir la pollution et de réduire les déchets. Tenir compte des impacts et des implications pour l'environnement dans la planification des projets et des activités.
7. **Élaborer et mettre en œuvre des outils qui favorisent et intègrent les considérations environnementales dans les activités quotidiennes du Sénat** afin d'encourager les sénateurs et les employés du Sénat à prendre des décisions respectueuses de l'environnement dans le cadre de leurs activités et de leurs tâches.

ANNEXE C: Politique environnementale du Sénat [en vigueur], adoptée en mars 1993

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SÉNAT

Voici deux définitions tirées de la politique environnementale du Sénat tel qu'approuvées par le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration en mars 1993 :

Produits écologiques: Produits faits de matières recyclées ou sans danger pour la nature, afin d'atténuer les effets nuisibles sur l'environnement.

Méthodes écologiques: Méthodes visant à reconnaître et à promouvoir la santé et la sécurité, la gestion des déchets dangereux, la réduction du matériel utilisé, les procédés d'approvisionnement et tout autre méthode susceptible d'atténuer les effets nuisibles sur l'environnement.

La politique du Sénat est la suivante:

Questions environnementales: Intégrer les questions environnementales à celles des finances, de la santé et de la sécurité ainsi qu'aux autres préoccupations pertinentes dans tous les aspects du fonctionnement du Sénat, de la gestion de ses installations à celle de l'approvisionnement et des déchets.

Produits dangereux: Appliquer des pratiques de gestions écologiques en ce qui concerne l'achat et l'élimination de tous les produits dangereux, toxiques ou biologiques.

Achat: Se procurer des produits écologiques en vente sur le marché qui sont concurrentiels quant au prix et à la qualité.

Formation: Informer les employés sur les façons de protéger l'environnement pour qu'ils soient plus sensibilisés à la question et qu'ils agissent en conséquence.

Consommation: Réduire dans la mesure du possible la consommation de matériel et d'énergie et la quantité de déchets.

Vérification environnementale: Examiner ou vérifier régulièrement les opérations dans une perspective environnementale et adopter des plans d'actions comportant des échéances, en vue de corriger ou d'améliorer la situation.



SÉNAT | SENATE
CANADA